

[WIN] - [COMPTA] Le compte administratif

Cette notice détaille les différentes étapes du Compte Administratif.

Voté au plus tard le 30 juin, suite à la remise du compte de gestion par le comptable de la collectivité (avant le 1er juin), le Compte Administratif constitue le bilan financier de l'ordonnateur.

Il permet de déterminer l'excédent de fonctionnement et le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que les Restes à Réaliser (RAR).

Sommaire

1 - Au préalable

2 - Les étapes

a- Régularisation avant clôture

b- Saisie du détail

c- Saisie des restes à réaliser

d- Dématérialiser le CA

1 - Au préalable

Pointer le compte de gestion et vérifier que la comptabilité de la collectivité est en adéquation avec celle de la trésorerie.

- au niveau du prévu (en cas de différence vérifier BP, BS et DM) ;

- au niveau du réalisé : Dans le menu « résultats », vous trouverez des éditions plus ou moins détaillées vous permettant d'isoler la différence le cas échéant.

2 - Les étapes

Cliquer sur le bouton  et suivre les étapes

a - Régularisation avant clôture

Saisir la régularisation des articles 001 et 002. Ces articles ne donnent pas lieu à mandat ni à titre mais doivent être repris dans la colonne « réalisé » y compris les centimes.

b - Saisie du détail

Cette étape est disponible uniquement si des détails sur articles ont été saisis lors du vote du BP.

Cette opération permet de calculer les réalisations, soit en utilisant le bouton « Calcul des réalisations », soit en saisissant manuellement les réalisations.

Pour plus d'informations sur la saisie des détails sur articles, se reporter à [l'article spécifique](#).

Ce détail apparaîtra sur les éditions disponibles dans l'onglet « Autres » des annexes du compte administratif.

c - Saisie des restes à réaliser

il s'agit des crédits ouverts non réalisés sur N (en investissement ou engagés) que l'ordonnateur souhaite basculer sur N+1. Un état des restes à réaliser sera joint au CA et un exemplaire sera adressé au trésorier pour permettre le paiement des factures sur N+1 en attendant le vote du BP.

